



Lors du CSE de l'UES AG2R du 27 janvier 2023 ont été rendus 2 avis sur le projet de nouvelle organisation de la Direction Finances, Investissements et Risques (DFIR) et sur le projet d'organisation de la Direction de la Distribution Omnicanal et de la Relation Client (DDORC).

« Les représentants UNSA au CSE de l'UES AG2R ont noté « pêle-mêle » les bonnes intentions suivantes dans le **projet de nouvelle organisation de la Direction Finances, Investissements et Risques (DFIR)** qui leur a été présenté pour avis :

- Une transversalité renforcée de plusieurs activités visant à en « désiloter » certaines. La création de la direction des activités financières va dans ce sens.

- Une volonté de s'attaquer au risque que représente les personnes clés. Cela illustre l'ambition affichée de recherche d'une performance collective plutôt qu'individuelle. Nous notons également que de nombreux postes sont ouverts pouvant représenter pour certains collaborateurs et collaboratrices de belles opportunités. [Lire la suite de l'article](#)

### **Projet d'organisation de la Direction de la Distribution Omnicanal et de la Relation Client (DDORC) :**

Pour les représentants UNSA au CSE de l'UES AG2R, le projet d'organisation présenté semble cohérent avec les macro-orientations stratégiques du plan d'entreprise 2023-2025 consistant à se développer sur les marchés « rentables » que sont l'épargne retraite et l'épargne patrimoniale et à se maintenir sur le marché de la santé-prévoyance en renforçant la rentabilité au détriment du développement.

Pour les représentants UNSA au CSE de l'UES AG2R, le projet d'organisation présenté comporte les points positifs suivants :

Un retour à une organisation par marché, tant au niveau de l'animation nationale qu'au niveau de la distribution régionale et des centres de la relation client. Force est de constater que la philosophie du multi-marchés du projet précédent n'a pas eu les résultats escomptés et que les objectifs de multi-équipements de nos clients via des « rebonds » commerciaux d'un marché vers un autre n'ont pas été à la hauteur des attentes. Nous notons avec satisfaction la volonté de la direction de renforcer l'animation de ceux-ci dans cette nouvelle organisation. [Lire la suite de l'article](#)

### **Flex Office : point d'avancement sur le site de PARADIS**

Une présentation complémentaire des plans pour le Flex office a eu lieu le 17 février 2023. Il nous a été notifié que sur le site de Paradis, il n'y aurait pas de 3ème jour de télétravail et qu'aucun temps de badgeage supplémentaire ne serait accordé.

Des concertations au fil de l'eau sont prévues entre les REQ, les Représentants de proximité, la direction des différents services et la DIMEX afin de coordonner au mieux le déploiement de ce nouvel environnement de travail. Celles-ci auront lieu jusqu'en Octobre 2023, date d'arrivée des collaborateurs de Levallois et Vivacity.

A l'origine une expertise était envisagée par le CSE. Patatras semaine dernière, en raison des délais de déploiement, notamment sur Levallois, abandon de l'expertise, demande d'une commission ad hoc refusée par la Direction, la mission du suivi du déploiement est confiée au CSSCT et R-PROX !!!



Nous contacter : [unsa@ag2ramondiale.fr](mailto:unsa@ag2ramondiale.fr)

### **Le saviez-vous ? Durée du travail pour les plus de 60 ans et plus de 63 ans**

Une réduction horaire de 2h30 par semaine est accordée aux salariés âgés de plus de 60 ans. Elle est portée à 5h pour les intéressés ayant atteint 63 ans.

Pour ceux dont le temps de travail est exprimé en forfait jours, la réduction est d'un jour par mois à partir de 60 ans et deux jours par mois lorsque les salariés atteignent l'âge de 63 ans. Les modalités de mise en œuvre sont fixées au sein de l'institution. [\(Article 30 de notre CCN\)](#)

### Observatoire des Métiers : QUEZACO ?



L'observatoire des Métiers est un dispositif de la GAPEC, qui permet, dans le cadre d'évolutions constantes de nos métiers, d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution de ceux-ci au sein d'AG2R LA MONDIALE.

Ces observatoires s'articulent autour d'une présentation de :

- Fiches Métiers avec description du profil, sur le principe du « qui fait quoi »
- Indicateurs d'évolution (stable, en tension, en évolution, à venir)
- Volet social avec une vision de stabilité ou d'évolution, aussi bien à la baisse qu'à la hausse, des effectifs dans les métiers concernés.

Les fiches métiers peuvent faire l'objet d'une modification de profil des tâches liées au poste occupé dans un contexte de changement.

Ces observatoires s'inscrivent dans une démarche où les collaborateurs(trices) sont les acteurs de leur propre évolution en termes de mobilité et de changements de métiers dans l'éventualité où ces personnes souhaitent donner une autre orientation à leur carrière professionnelle.

### La GAPEC : une évolution dans « l'air du temps »

La Gestion Active et Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GAPEC) renforce pour chaque collaborateur du groupe la visibilité sur son parcours professionnel et l'avenir de son emploi.

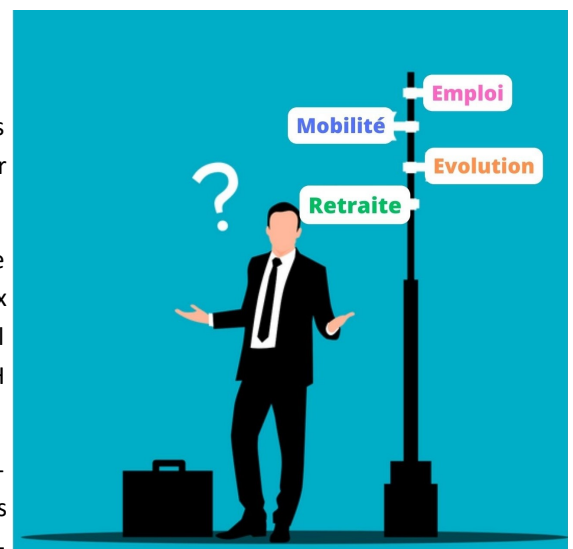
La GAPEC est un outil permettant à chacun d'être le principal acteur de sa vie professionnelle en lui permettant de se former, de postuler aux offres d'emplois, d'évoluer, de s'informer sur son avenir professionnel et projet personnel ainsi que la possibilité d'avoir un interlocuteur RH privilégié. **C'est au collaborateur de prendre la main sur sa carrière.**

Des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place sur demande en partenariat avec la direction des ressources humaines en cas de souhait de mobilité (avec ou sans prime d'installation selon la distance), de recherche d'appartement,....

À l'issue de l'entretien professionnel annuel, ce dispositif doit permettre au collaborateur de mettre en œuvre les différentes actions en lien avec ses objectifs, notamment en se formant grâce aux e-learning ou aux MOOC en adéquation avec l'évolution de sa fiche métier.

Afin d'anticiper la fin du parcours professionnel, des mesures d'accompagnement sont prévues pour permettre aux collaborateurs de préparer ce changement comme le rachat de trimestres, et pourquoi pas demain comme nous l'aimerions une aide à un départ en retraite progressive.

Conscients de la richesse de l'accord, nous sommes là, si besoin pour répondre à vos questions et vous accompagner.



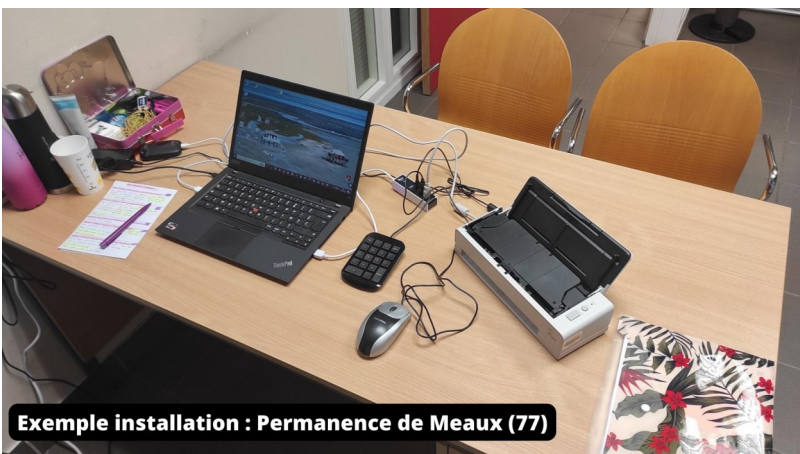
## Vis ma vie de conseiller(ère) « Agence Conseil Retraite » (ACR itinérant /ACR de Melun)

Parmi les diverses missions assurées par les conseiller(ère)s ACR, il y a la tenue de permanences sur différents lieux d'accueil (mairies, organismes sociaux,...) du département nécessitant parfois un déplacement à plus de 80 km du domicile avec leur véhicule personnel.

En mars 2020, la crise sanitaire avait entraîné l'arrêt de ces permanences. A la suite de la levée des restrictions relatives à l'accueil du public, les conseiller(ère)s ont repris le chemin des permanences en dehors de leur site d'affectation et, en même temps, ont dû s'adapter à du nouveau matériel et une nouvelle méthode de travail avec le déploiement de l'écosystème ALICE (Application de liquidation Centralisée). Avant ce déploiement, il(elle)s se rendaient à ces permanences uniquement avec une tablette qui leur permettait de photographier les documents apportés par les clients lors des rendez-vous pour les intégrer ensuite dans les dossiers de retraite complémentaire (Agirc-Arrco et Ircantec) auparavant ouverts en PRC.



**ACR Melun (77)**



**Exemple installation : Permanence de Meaux (77)**

Aujourd'hui, c'est une mallette complète de matériel (environ 8 kg) qu'il(elle)s doivent emmener, contenant un galet wifi, un PC portable, une souris, un pavé numérique, un scanner compact et tous les câbles de branchement nécessaires.

Ces permanences apportent un vrai service de proximité aux futurs retraités qui ne sont pas toujours à l'aise avec les démarches administratives et/ou l'utilisation des outils numériques. Ils repartent rassurés sur le suivi de leur dossier.

## Transfert du recouvrement (suite... mais est-ce la fin ?)

Initialement prévu dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) de 2020, le transfert du recouvrement des cotisations Agirc- Arrco vers les URSSAF devait s'appliquer au 1er janvier 2022.

Repoussé en 2023, puis annulé, il a même connu un passage en force avec le 49.3 pour 2024.

Que Nenni, sous la pression de certains députés et sénateurs le 10 janvier 2023, le gouvernement annonce l'annulation de ce transfert.

La fédération Agirc Arrco a gagné la bataille, mais a-t-elle gagné la guerre ?



## Calendrier social

28 février 2023: Assemblée générale UNSA Angoulême

2 mars 2023 :  
Commission budget /ASC

9 mars 2023 :  
CSSCT

23 mars 2023 :  
Comité Social Economique